

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 3252

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 17

Compléter l’alinéa 5 par les mots :

« , ainsi que les étudiants en deuxième cycle des études de médecine dans les conditions fixées par arrêté conjoint des ministres chargés de l’enseignement supérieur et de la santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de garantir le déploiement de la campagne nationale de vaccination dans tous les collèges, prévoir la participation des étudiants en deuxième cycle des études de médecine.